

Agir au conseil d'administration Développer la vie syndicale dans son établissement

Jeudi 14 novembre 2024 de 9h30 à 16h30

Lycée Marie Curie
70 Avenue de Paris
78000 Versailles



→ Pour y accéder :

10 minutes à pied depuis
la gare de Versailles
Chantiers (Transilien ligne
N ou U, RER C, bus...)

Pour ce stage, la demande d'autorisation d'absence est à transmettre avant le lundi 14 octobre 2024

CONTENU DU STAGE :

Comprendre le fonctionnement du CA : élaborer une liste syndicale en vue des élections, connaître les textes réglementaires, les prérogatives du CA, adopter une motion.

Voter le budget, le compte financier : comment est construit un budget ? quels documents réclamer ? quel vote émettre ?

Utiliser les outils syndicaux : déposer une heure d'information syndicale, un préavis de grève, gérer les relations hiérarchiques avec le Chef d'Établissement.

Agir : adopter une motion avec les parents d'élèves, demander une audience auprès du DASEN, du Recteur, communiquer avec la presse, construire des liens avec les établissements voisins en lien avec les sections départementale et académique.

Inscription :

Stage ouvert à tous, syndiqué.es et non syndiqué.es.

1) S'inscrire auprès du SNES (certifiés, agrégés, CPE)

<http://versailles.snes.edu/onklet> « Stages et réunions »



Ou pour les professeurs d'EPS :

S'inscrire auprès du SNEP

Par mail à : s2-78@snefsu.net

2) Adresser un mois avant le stage une demande d'autorisation d'absence au Recteur à remettre au chef d'établissement.

Cette autorisation est à télécharger directement sur le site du SNES-FSU

Pour plus de détails :

snes78@versailles.snes.edu